

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BOISSE**Séance du Lundi 30 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Étaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Carole BARRO, Aurélie COCHET et Isabelle LORIZ
Messieurs Vincent BRUN, Nicolas CHABERT, Jean-Michel JOSSERAND, Marc GRIMAND, Philippe POIRSON, Bruno LEBLANC, Mathieu DECATOR

Étaient excusés :

Mme Jocelyne PANNETIER (donne pouvoir à M. Jean-Michel JOSSERAND)
M. Samuel FOURMY

Étaient absents : Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Philippe POIRSON a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Acquisition à des fins d'alignement et d'élargissement de l'entrée du Chemin de la Combette à partir du lot A1 462 (44m²) appartenant à Mme Sophie ROUCOUSE et des lots A2 509, A2 1136a (46 M²) appartenant à M. Joël COCHET, suivant divisions proposées par M. Patrick PLANTIER, Géomètre Expert à LA BOISSE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

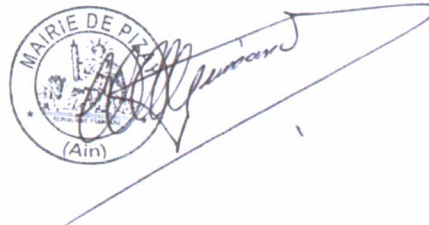
APPROUVE le transfert dans le domaine public communal des divisions susvisées

AUTORISE le Maire à négocier le prix d'acquisition selon les conditions générales du marché et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire,
Marc GRIMAND



Délibération rendue exécutoire le : 05/11/2024
Après affichage et publication du : 05/11/2024
Le Maire,
Marc GRIMAND

